

Haut conseil de l'empire

Le Haut conseil de l'Empire fût mis en place après la triste disparition de Michael Roele et pour faire face au démantèlement de l'Empire Anuiréen il y a environ 500 ans.

Bien que le véritable pouvoir soit aux mains des différents seigneurs qui se font la guerre en Anuire, ce Conseil garde quelque autorité sur certains domaines de compétences. Il s'occupe notamment : d'élire un nouvel empereur (ce qui n'est jamais arrivé), de trancher dans un conflit de légitimité lors d'une succession, de modifier la composition du Conseil (création ou suppression d'un siège, modification du nombre de voix suite à des conquêtes...), de lancer un édit sur un sujet concernant tout l'empire mais qui reste dans la réalité applicable au bon vouloir de chaque seigneur, de déclarer un ennemi de l'empire qui devra être assailli ou du moins avec qui aucun seigneur ne pourra s'allier ou offrir de l'aide.

Toutes les décisions se font à la majorité relative (majorité des voix des présents, ce qui entraîne parfois des disparitions des envoyés ou même des seigneurs venus siéger...).

Le Chancelier qui garde les insignes impériaux en attendant le digne successeur des empereurs anuiréens garde un droit de veto sur les décisions du Conseil et le préside bien qu'il ne vote pas lui-même.

Le nombre de voix par seigneurie est calculé en fonction de l'importance des provinces contrôlées (total des points de province et des lois divisé par 5) et les cinq plus grandes Eglises ont de 5 à 1 voix par ordre de grandeur. Les chefs de guilde ou mage n'y ont pas place.

Il peut être convoqué par le Chancelier ou un groupe de seigneurs ayant au moins 20 voix.

Seul le seigneur légitime, son époux(se) ou son héritier déclaré s'il est absent, peut participer aux votes. Il ne peut pas être représenté par un lieutenant.

Lors du vote des motions, le chancelier donne successivement la parole aux électeurs dans l'ordre d'importance du nombre de voix (en cas d'égalité, un temple d'abord puis par ordre d'ancienneté) jusqu'à atteindre l'adoption ou le rejet. Tous les votants n'ont donc pas la possibilité de s'exprimer en général. Il est possible de s'abstenir ce qui réduit le seuil d'une majorité (de "oui" ou de "non").

Le Conseil se compose comme suit (et vote dans cet ordre) :

Seigneurie	Voix
Avanil	10
Boeruine	9
Ghoere	8
Mhoried	7
Temple impérial occidental d'Haelyn	5
Alamie	5
Aerenwe	5
Cinq Pics	5
Tuornen	5
Ordre militant de Cuirécen	4
Diemed	4
Dhosesone	4
Taeghas	4
Mieres	4
Rosesone	4
Elinie	4
Osoerde	4
Coeranyes	4
Talinie	4
Temple impérial septentrional d'Haelyn	3
Brosengae	3
Joyau céleste de Sarmie	2
Medoere	2
Cariele	2
Vie et protection d'Avanalaë	1
Endier	1
Ilien	1
Total	109